L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI MATIN, 7 MAI 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 7 MAI 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

DÉLÉGUÉS ! !

Le COMITÉ CENTRAL WHIG a voté la résolution suivante :

"Les délégués qui doivent représenter la paroisse d'Orléans à la GRANDE CONVENTION RÉPUBLICAINE, sont priés de se réunir à la Salle St-Louis, mardi prochain, 8 du courant, à 7 1/2 heures du soir, pour aviser aux moyens de se rendre en corps à Bâton-Rouge."

Geo. C. LAWRASON, } Secrétaires.
C. DUFOUR, }

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1849.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

[*Adressée à l'Abeille.*]

BALTIMORE, 3 mai 1849.

Un nommé John Price, individu mal famé, vient de tuer un autre nommé Campbell, par suite d'une querelle en jouant et en buvant. Price qui en était à son quatrième meurtre, vient d'être arrêté; il sera pendu.

Les troubles augmentent au Canada; il y aura indubitablement beaucoup de sang versé.

L'ex-gouverneur Cooper, de la Delaware, est mort.

Les retours sur les élections congressionnelles dans la Virginie sont très défavorables aux whigs; on ne connait qu'un de leurs candidats élu, mais pour la législature ils ont été plus heureux, leur gain est très fort.

Nous avons des nouvelles du mouvement de ce [illegible] sur la place de New-York, sur les blés et farines qui tendent à la hausse. Il ne s'y est rien fait sur le coton, et les prix demeurent toujours bas, en attendant l'arrivée du steamer de Liverpool, qui devrait être déjà dans le port.

G. & T.

MME DE PONTALBA.—Depuis que Mme de Pontalba est de retour parmi nous, elle s'occupe activement d'un projet dont nous avons parlé il y a deux ans et dont on a plus d'une fois, nous le savons, cherché à la détourner. Elle est prête cependant à exécuter ce projet au prix même de graves sacrifices. Mme de Pontalba, qui n'a jamais oublié sa ville natale et qui veut concourir à son embellissement, est toute disposée à abattre la double rangée de maisons qu'elle possède sur les deux côtés de la Place d'Armes, pour élever à leur place de magnifiques constructions. Les édifices de la rue de Chartres et de la rue Ste Anne lui donnent cependant un très fort revenu, mais ils sont vieux et manquent de style. Mme de Pontalba n'hésitera pas à sacrifier les revenus que des maisons, moyennant quelques légères réparations, lui rapportent ou fourniront long-temps encore; mais comme, en les faisant abattre, elle consulterait l'intérêt de la ville que le sien, elle demande à la municipalité quelques privilèges que celle-ci lui accordera sans doute. Ses propositions, soumises au Conseil, ont été référées au comité des réclamations. Le rapport de ce comité ne peut manquer d'être favorable à Mme de Pontalba.

La Place d'Armes, grace à la résolution du Conseil de Fabrique et au généreux désintéressement de Mme de Pontalba, aura bientôt une physionomie toute nouvelle. Lorsque la cathédrale et les beaux édifices de la rue St Pierre et de la rue Ste Anne seront achevés, cette partie de la ville se fera remarquer par sa magnificence et attirera les regards des étrangers.

Il y a une observation que nous croyons devoir soumettre au conseil. Si Mme de Pontalba réalise ses projets de construction, plusieurs branches d'industrie qui se dirigent déjà de l'autre côté de la rue du Canal, se fixeront dans le voisinage de la Place d'Armes. La Municipalité, en octroyant à Mme de Pontalba le privilège qu'elle sollicite, agira donc, en définitive dans l'intérêt du public.

Il serait vraiment déplorable que des scrupules exagérés vinssent entraver les projets de Mme de Pontalba. Ces projets, encore une fois, ne peuvent pas se réaliser sans le concours actif de la Municipalité. Il s'agit moins dans tout ceci de l'intérêt de Mme de Pontalba, qui pourrait peut-être mieux ses fonds en faisant construire des magasins dans une autre partie de la ville, que de l'intérêt des habitants de la Première Municipalité.

Nous reviendrons sur ce sujet lorsque le comité des réclamations aura fait son rapport.

BATAILLON LAFAYETTE.—C'est aujourd'hui [illegible] l'élection des officiers [illegible]. Nos voisins auront à nommer un [illegible], un trésorier et des aldermen. Ils désigneront sans doute des hommes [illegible] travailleront à la prospérité de leur [illegible].

NOUVELLES DU CAMBRIA.

Nous aurions reçu hier nos journaux et nos correspondances de Paris, si la malle ne s'était pas avisée de manquer au-delà de Philadelphie. L'*Evening Bulletin* de cette dernière ville renferme heureusement quelques détails que nous allons lui emprunter, en omettant toutefois ceux que nous avons déjà publiés.

FRANCE.—Le 9 avril, l'Assemblée Nationale a repris la discussion du budget et voté la classe relative au traitement du clergé. On avait proposé d'allouer au vice-président une somme additionnelle de 10,000 francs pour ses frais de réception. Cette proposition ayant été repoussée, le lendemain le vice-président a écrit à l'assemblée qu'il servirait la République à ses frais et qu'il ne voulait ni du traitement insuffisant qu'on lui allouait ni de l'hôtel qu'on avait désigné pour sa résidence.

Le 11, M. Ledru-Rollin a interpellé les ministres pour savoir si des agents de police pouvaient s'immiscer dans les réunions publiques convoquées en vue des prochaines élections. Les ministres ont répondu que la loi de 1790 les autorisait à envoyer des agens dans les réunions, mais M. Ledru-Rollin paraît avoir prouvé victorieusement que le droit que s'était arrogé le gouvernement n'existait en vertu d'aucune loi.

Un Américain nommé Brisbane, qui réside maintenant à Paris, est l'un des socialistes les plus avancés de France. Le gouvernement lui a ordonné de quitter la République dans les vingt-quatre heures. La *Presse* annonce que M. Brisbane, au lieu d'obéir à cet ordre, s'est rendu au bureau du préfet de police et lui a dit qu'il ne quitterait la France que s'il y était contraint par la force.

ITALIE.—Le 2 avril, le général piémontais de Asarta, qui commandait la garnison à Gênes, a été obligé de capituler. Le combat, commencé le 1er, a duré toute la nuit avec un grand acharnement. Une ordonnance royale du 3 avril a déclaré Gênes en état de siège et a investi le général La Marmora de pleins pouvoirs tant civils que militaires. Celui-ci est arrivé le 4 devant la ville avec 34,000 hommes; le 6, il l'a attaquée et s'en est emparée. Suivant une autre version, le général La Marmora n'aurait réussi à se rendre maître que d'un des faubourgs de Gênes.

La Toscane est bouleversée. Le 2 avril, Guerrazzi a ordonné l'arrestation de deux cents individus accusés de modérantisme. Florence est en proie à l'anarchie.

Les dernières nouvelles de Rome sont du 30 mars. Toutes les communications entre Rome et Naples sont interceptées. Les triumvirs avaient eu l'intention de transporter le siège du gouvernement à Ancône, mais la peur que les habitans de Rome ne se prononçassent contre eux les a empêchés de réaliser ce projet.

De grands préparatifs de guerre ont lieu à Palerme. On calcule que l'armée Sicilienne sera forte de 40,000 hommes. Le général Murola [illegible] défendra la vallée Catania. Le général Trobriand a été promu à la dignité de maréchal de Sicile. On travaille activement aux fortifications de Palerme.

Avant la défaite de Charles-Albert une insurrection avait éclaté dans les murs de Brescia, la plus belle ville de la Lombardie après Milan. La citadelle a fait feu sur la ville le 24 et le 25 mars, mais le 26 elle a été prise par les patriotes et la garnison passée au fil de l'épée. Les Autrichiens se sont cruellement vengés. Le général Haynau est arrivé de Padoue le 30 mars et a sommé les habitans de se rendre. Ceux-ci ayant refusé, Haynau a bombardé Brescia, pendant six heures puis il a commandé l'assaut. Les habitans avaient élevé dans toutes les rues des barricades à la hauteur du second étage des maisons. Elles ont été prises successivement par les Autrichiens à la pointe de la baïonnette. Chaque pouce de terrain était disputé avec fureur, le sang coulait à torrens. Le carnage a été effrayant de part et d'autre. Ceux des héroïques défenseurs de [illegible] qui avaient échappé au massacre des rues s'étaient retranchés dans leurs maisons; les Autrichiens y ont mis le feu et tous ceux qui s'y étaient renfermés ont péri dans les flammes.

Les habitans de Come et de Bergame en apprenant le désastre de Brescia ont capitulé.

ALLEMAGNE.—Le roi de Prusse a reçu la députation de Francfort le 3 avril et a exprimé ses regrets de ne pouvoir accepter la couronne impériale. Il craint que son acceptation ne crée des embarras pour l'Allemagne.

Les journaux de Vienne démentent le bruit de la défaite du général Bem.

LE DANEMARK ET LES DUCHÉS.—Les hostilités entre le Danemark et les duchés ont été reprises le 2 avril. Le lendemain les bâtimens danois coururent sus aux navires allemands.—Les troupes des duchés ont eu le dessus dans plusieurs engagemens.

LA FLOTTE ALLEMANDE.—On assure que le commodore Perry, appartenant à la marine américaine, a, sur le refus du commodore Parker, accepté le commandement de la flotte allemande. Plusieurs officiers de la marine des Etats-Unis se disposent à prendre du service sous les ordres du commodore Perry.

TROUBLES DU CANADA.

Nous trouvons de nouveaux détails sur les troubles du Canada dans plusieurs dépêches télégraphiques transmises de Montréal. L'agitation qui a éclaté dans cette ville est arrivée à son comble le 25 avril. Le gouverneur-général s'était rendu au parlement pour signer le bill d'indemnité, mais la populace l'attendait au dehors, et dès que celui-ci sortit du palais de l'assemblée, il fut accueilli par une grêle d'œufs et un nuage de boue liquide. Le soir, quatre mille hommes se rassemblèrent et se rendirent en corps au palais de l'assemblée où siégeaient alors les honorables. La foule s'y précipita et en chassa ces derniers. L'un des émeutiers se plaça dans le fauteuil du président et s'écria de toute la force de ses poumons: "Messieurs, le parlement français est dissout."

Quelques minutes plus tard, le cri "au feu" retentit dans le palais, et au bout d'une demi-heure les flammes enveloppaient tout l'édifice.

Le rassemblement s'était grossi et comptait alors environ sept mille personnes. Elles formèrent comme un cordon de sûreté autour du palais et ne tentèrent rien pour arrêter les progrès de l'incendie.

Il y eut une réunion du cabinet dans la nuit et cent quarante huit mandats d'amener furent décernés. Plusieurs des chefs de l'émeute furent arrêtés et conduits en prison sous bonne escorte, tandis que la foule applaudissait sur leur passage.

Le 26, les émeutiers mirent le feu à la maison occupée par M. La Fontaine et firent pleuvoir une grêle de pierres et d'autres projectiles sur les maisons du Dr. Nelson et de M. Hincks.

Le 27, il y eut au Champ de Mars un grand meeting des mécontens qui votèrent une série de résolutions sollicitant le rappel de lord Elgin. Plusieurs orateurs haranguèrent la foule et parvinrent à lui inspirer des sentimens de modération.

Aux dernières dates, cependant, l'agitation ne faisait que s'accroître. Les émeutiers lançaient des œufs à la tête du gouverneur et des membres du parlement dès qu'ils paraissent dans la rue. Une députation devait se rendre de Québec à Montréal pour présenter une adresse au gouverneur, mais les habitans de cette dernière ville en ont interdit l'entrée aux délégués.

M. William Boulton a pris l'engagement de demander dans l'Assemblée la dissolution de l'Union.

THÉATRE D'ORLÉANS.—La représentation de ce soir offrira un vif attrait à la population créole et française. Le bénéficiaire M. Fiot, régisseur du théâtre, n'a emprunté qu'un vaudeville au répertoire d'outre-mer. Le spectacle se composera du *Chateau de la Roche Noire*, vaudeville en un acte, *La mort de Sardanapale*, grand opéra en deux actes, par CURTO, et d'un proverbe de M. PLACIDE CANONGE: *Qui perd gagne*. Nous n'avons qu'une crainte, c'est que la salle ne puisse contenir la foule qui s'y portera. Que les habitués retiennent leurs places de bonne heure; c'est un bon conseil que nous leur donnons.

LE GÉNÉRAL BROOKE.—Ce brave officier nous a quitté samedi soir pour se rendre à St-Louis. Il est chargé, on le sait, du commandement de l'armée du Nouveau Mexique.

ESPÈCES.—Le steamer *Cambria* a apporté à Boston deux cent quarante-sept mille piastres en espèces.

Chronique Locale.

INCENDIE.—Samedi à 9 heures du matin le feu s'est déclaré dans les magasins de la maison formant l'encoignure des rues Toulouse et Royale, occupée par M. Fosdick. Tous les efforts des pompiers n'ont pu empêcher les étages supérieurs de devenir la proie des flammes; les magasins seuls ont été préservés du feu, mais les marchandises sont toutes avariées par l'eau. C'est par erreur que l'on a dit que l'incendie avait éclaté dans les ateliers de M. Moreau, attendu que ce marchand n'occupait que le rez-de-chaussée que le feu n'a pas détruit. Nous apprenons que la propriété était assurée pour sa valeur, mais le stock de M. Moreau ne l'est que pour environ la moitié.

LA CREVASSE.—Nous avons appris hier soir qu'une partie de la crevasse qui s'était formée sur la plantation de M. Sauvé, a été bouchée et qu'il n'y a plus de danger.

VOL.—Un esclave nommé Cyeton a été arrêté hier dans la Première Municipalité à la requête de M. L. Mantaud, qui l'accuse de vol. Robert Barkely et Johnson Purcy ont également été arrêtés sous des accusations semblables.

John B. Miller a été envoyé hier par le recorder Genois par devant la Première Cour de District, sous accusation de vol porté contre lui par H. Mitchell, second à bord du steamer Memphis.

VOL.—Wm H. Chambers a été arrêté samedi par la police de la 1re Municipalité, ayant en sa possession quatre cuillers d'argent, deux bourses et un médaillon en or, que l'on suppose avoir été volés pendant l'incendie.

1RE COUR DE DISTRICT.—Ramon Florez, convaincu du meurtre de Sebastien Netto, a été condamné samedi aux travaux forcés à vie. Chs Wilkins et T. W. Ford, convaincus de vol, ont été condamnés, le premier à deux ans, et le second à un an de travaux forcés. George Thompson, pour vol, à six mois de prison, et Rose Sullivan à quatre mois de prison dans la geôle de paroisse.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance extraordinaire de jeudi, le 3 mai 1849.

Le Conseil se réunit ce jour conformément à l'ajournement.

En l'absence de l'honorable Joseph Genois, recorder et président du Conseil, M. Fabre est appelé au fauteuil.

Sur motion de M Blanque, l'absence du Président est excusée pour cause de maladie.

Les membres présents sont: MM. Blanque, Bonneval, Clark, Duncan, Derbès, Dupré, Fabre, Giquel, Hagan, Jumonville, Lanata, Montgomery, Mazureau, Richardson, Silk et Wiltz, 16.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sur motion le Conseil procède par la voix du scrutin à l'élection des divers officiers de cette Municipalité.

On commence par l'élection du Surintendant des écoles publiques:

M. Giquel nomme M. Albert Fabre, comme candidat; M. Clark nomme M Bissel;—MM. Clark et Giquel sont nommés vérificateurs. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant, sur 16 voix M. Fabre en obtient 12, J. A. Bissel, 4, un bulletin blanc 1. En conséquence, M. Fabre est déclaré dûment élu.

La seconde élection est celle du Trésorier;

M. Blanque nomme M. J. A. Durel, comme candidat.

MM. Duncan et Blanque sont nommés vérificateurs.—M. J. A. Durel obtient les seize votes déposés dans la boîte. En conséquence il est déclaré élu à l'unanimité.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du Contrôleur.

MM. Richardson et Blanque nomment M. Wm. DeBuys, comme candidat; MM. Richardson et Derbès sont nommés vérificateurs;—M. Wm DeBuys, obtient les seize votes déposés dans la boîte, 16.—En conséquence il est déclaré élu à l'unanimité.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du Collecteur des droits sur navires &c., &c.—M. Wiltz nomme M. O. Lange, comme candidat;—M. Giquel nomme M. Armand Dupré.—MM. Wiltz et Dupré sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant; sur 16 votes M. Armand Dupré en obtient 10; —C. Lange, 5,—Un bulletin blanc, 1.—En conséquence M. Armand Dupré est déclaré dûment élu.

Ensuite, le Conseil procède à l'élection du Collecteur des droits sur bateaux à vapeur et warf [illegible].

M. Hagan nomme M. T. Zacharie, comme candidat;

M. Giquel nomme M. Auguste [illegible].

MM. Duncan et Jumonville sont nommés vérificateurs. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: [illegible] votes M. A. Bieffel en obtient 11; M. T. Z[illegible] 5.

En conséquence M. A. Bieffel est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un collecteur des taxes sur négociants, colporteurs, &c., &c.

M. Derbès nomme M. Wm Nott comme candidat.

MM. Lanata et Mazureau sont nommés vérificateurs.—Sur 16 voix, M. Wm Nott en obtient 13, 3 bulletins blancs 3.

En conséquence M. Wm Nott est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un collecteur des [illegible].

M. Bonneval nomme M. [illegible].

MM. Silk et Bonneval sont nommés vérificateurs. M. V. Labatut obtient [illegible] blancs 3. En conséquence M. V. Labatut est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du capitaine de la garde.—MM. Mazureau et Montgomery sont nommés vérificateurs. [illegible] M. John [illegible] En conséquence, M. John [illegible] est déclaré dûment élu.

On procède ensuite à l'élection du 1er lieutenant de la garde.

MM. Lanata et Giquel sont nommés vérificateurs. Sur 16 votes, M. Ursin F. Bolzaguez en obtient 13; bulletins blancs, 3.

En conséquence, M. U. F. Bolzaguez est déclaré dûment élu.

On procède ensuite à l'élection d'un second lieutenant de la garde. MM. Viot et F. Lartigue sont nommés comme candidats.

M. Clark présente une pétition signée par un grand nombre de citoyens du faubourg Tremé, en faveur de M. Viot.

MM. Richardson et Blanque sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—sur 16 voix. M. F. Lartigue en obtient 11; M. Viot 4; bulletin blanc, 1. En conséquence, M. F. Lartigue est déclaré dûment nommé.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un whartinger.

Les candidats à cette place sont MM. G. Pollock, A. Dejan, B. Speller Jr, D. Breux et F. Dewint.

MM. Clark et Mazureau sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—M. G. Pollock obtient 6 voix; A. Dejan, 5; Breux, 1; Dewint 4.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un second ballotage, qui donne le résultat suivant:

M. Pollock obtient 5 voix; M. Dejan, 6; M. Dewint, 5. Il n'y a pas d'élection.

Au troisième ballotage, M. Pollock obtient 4 voix; M. Dejan, 8; M. Dreux, 2; M. Dewint, 3. Il n'y a pas d'élection.

Au quatrième ballotage, M. Pollock obtient 8 voix; M. Dejan, 6; M. Dewint, 2. Il n'y a pas d'élection.

Au cinquième ballotage, M. Pollock obtient 8 voix; M. Dejan, 6; M. Dewint, 2. Il n'y a pas d'élection.

Au sixième ballotage, M. Pollock obtient 9 voix; M. Dejan, 6; M. Dewint, 1.

En conséquence M. George Pollock est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du gardien de la geôle de police et de la maison de travail.

M. Dupré nomme M. Planchard comme candidat.

M. Richardson nomme M. Ravoux.

MM. Richardson et Dupré sont nommés vérificateurs.

Sur 16 votes déposés dans la boîte, M. Planchard en obtient 9; M. C. Ravoux 6; bulletin blanc, 1. En conséquence M. Planchard est dûment élu.

On procède ensuite à l'élection du Voyer.

M. Dupré nomme M. L. H. Pillé comme candidat. M. Hagan nomme M. Surgi. MM. Lanata et Jumonville sont nommés vérificateurs. Sur 16 votes, M. Pillé obtient 8 votes, M. Surgi 8.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, on procède à un second ballotage, qui donne le résultat suivant:

M. Pillé obtient 8 voix; M. Surgi, 7; bulletin blanc, 1. Il n'y a pas d'élection.

On procède à un troisième ballotage, qui donne le résultat suivant:

M. L. Surgi obtient 9 voix; M. L. H. Pillé, 7. En conséquence M. L. Surgi est déclaré dûment élu.

Sur motion, l'élection du député voyer est renvoyée.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire de la halle aux boucheries.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

M. F. Lafargue obtient 15 voix; bulletin blanc 1. En conséquence M. François Lafargue est déclaré dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire de la Halle aux Légumes.

Les candidats sont MM. Paltron, Morris et Prados.

MM. Silk et Lanata sont nommés vérificateurs. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: M. Paltron obtient 8 voix, John Morris 4, Prados 3, bulletin blanc 1.—Il n'y a pas d'élection.

Au second ballotage:

M. Edmond Paltron obtient 12 voix, John Morris 1, Prados 2, bulletin blanc 1. En conséquence M. Edmond Paltron est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire de la Halle du faubourg Tremé.

Les candidats sont MM. Coulon Jumonville, Sr., Girault et Barthelemy Delery.

MM. Dupré et Derbès sont nommés vérificateurs. M. C. Jumonville obtient 12 voix, Barthelemy Delery 3, bulletin blanc 1.

En conséquence M. Coulon Jumonville Sr. est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du médecin de la geôle de police.

Les candidats sont MM. R. Vionet, U. L. Landreaux et Alpuente. MM. Clark et Mazureau sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

M. Vionet obtient 7 votes, M. U. L. Landreaux 8, Alpuente 1, bulletin blanc 1.

Il n'y a pas d'élection.

Au second ballotage; M. Vionet obtient 8 votes, M. U. L. Landreaux 8.

Il n'y a pas d'élection.

Au second ballotage: M. U. L. Landreaux obtient 9 votes, M. R. Vionet 7.

En conséquence M. U. L. Landreaux est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de l'encanteur.

MM. Blanque et Montgomery sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: sur 15 votes, M. P. E. Tricou en obtient 14, bulletin en blanc 1. En conséquence M. P. E. Tricou est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du syndic du Bayou St-Jean.

Les candidats sont Messieurs Bonnafou et Faure.

MM. Richardson et Giquel sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant. Sur 15 votes M. Bonnafou en obtient 9, M. Faure 5, bulletin en blanc 1. En conséquence M. Bonnafou est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du gardien des épaves.

MM. M. Durel, Flechier et Gaudy sont candidats. MM. Clark et Silk sont nommés vérificateurs. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: Sur 14 votes M. Michel Durel en obtient 6, M. Flechier 4, M. Gaudy 4. Il n'y a pas d'élection.

Au second ballotage M. Michel Durel obtient 8 votes, M. Flechier 1, Gaudy 5. En conséquence M. Michel Durel est dûment élu.

Ensuite le Conseil procède à l'élection des gardiens des ponts sur le Canal Carondelet.

Les candidats sont MM. Torres et Landria. MM. Wiltz et Jumonville sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: Sur 15 votes M. Torres en obtient 14, M. Landria 13, bulletin en blanc 1. En conséquence MM. Torres et Landria sont dûment élus.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du gardien du dépôt.

MM. J. B. Lambert et J. A. Suarez sont candidats. MM. Blanque et Dupré sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant. Sur 13 votes M. J. B. Lambert en obtient 7, M. J. A. Suarez 6. En conséquence M. J. B. Lambert est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de l'imprimeur.

Les candidats sont MM. Magne et Weisse et M. J. Bayon. MM. Blanque et Silk sont nommés vérificateurs. Sur 15 votes M. J. Bayon en obtient 8, MM. Magne et Weisse 7. En conséquence M. J. Bayon est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du notaire.

MM. Bonneval et Derbès sont nommés vérificateurs. Sur 14 votes M. J. Cuvillier en obtient 13, bulletin en blanc 1. En conséquence M. Jos. Cuvillier est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un commissaire pour le premier district.

MM. Garrety, Proctor, Granet sont candidats. MM. Mazureau et Duncan sont nommés vérificateurs. Sur 13 votes M. Garrety en obtient 6, M. Proctor 4, M. Granet 1, M. Petitpain 1, M. Monde 1. Il n'y a pas d'élection.

Au second ballotage M. Garrety obtient 12 votes, M. Proctor 1, M. Petitpain 2. En conséquence M. Garrety est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire pour le second district. MM. Heno, Birmingham, Eastwood, William F. Collins sont candidats.

MM. Silk et Wiltz sont nommés vérificateurs. Sur 15 votes M. Ths. Birmingham en obtient 9, M. O. Heno 5, M. Eastwood 1. En conséquence M. Ths. Birmingham est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire du troisième district.

MM. P. L. Reinecke et Omedas sont nommés candidats.

MM. Derbès et Lanata sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 16 votes, M. F. L. Reinecke, en obtient 13, M. Omedas 1, bulletins en blanc 2—En conséquence M. F. L. Reinecke est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire du quatrième district.

MM. Giquel et Jumonville sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 15 votes, M. F. Fazende en obtient 13, bulletins en blanc 2—En conséquence M. F. Fazende est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire du cinquième district.

MM. A. Lange, John Bertrand, McLellan et Graham sont candidats.

MM. Wiltz et Clark sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 15 votes M. A. Lange en obtient 8, J. McLellan 5, Graham 1, bulletin en blanc 1.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire du sixième district.

MM. T. Braune et R. S. De la Calleja sont candidats.

MM. Giquel et Derbès sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 15 votes, M. Theo. Braune en obtient 9, M. R. De la Calleja 6—En conséquence M. Theo. Braune est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du commissaire du septième district.

MM. Derbès et Dupré sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 14 votes, M. M. C. De Armas en obtient 13, bulletin en blanc 1—En conséquence M. C. M. De Armas est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du premier avocat.

M. Derbès annonce que M. Seeaux est candidat.

M. Lanata annonce M. C. Roselius.

MM. Derbès et Lanata sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 15 votes, M. Robert Preaux en obtient 8, M. C. Roselius 7—En conséquence M. Robert Preaux est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du second avocat.

M. Wiltz annonce que M. Morel est candidat.

MM. Mazureau et Wiltz sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 15 votes, M. C. Morel en obtient 11, bulletins en blanc 4—En conséquence M. C. Morel est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection de l'ingénieur pour la machine hydraulique.

Les candidats sont MM. Flemming, Bell, Felix Rowe et G. Smith.

MM. Richardson et Lanata sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant—Sur 14 votes, M. Flemming en obtient 9, G. Smith 5—En conséquence M. Flemming est dûment élu.

Le Conseil procède ensuite à l'élection du jardinier.

Les mêmes vérificateurs sont nommés et le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant: Sur 10 votes, M. Wood en obtient 9, bulletin blanc 1.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 7 du courant, à six heures P. M.

M. TUYNES, secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 5 mai 1849.

Le marché au coton a été plus ferme aujourd'hui; les ventes se sont élevées à [illegible] balles—[illegible] good middling 6¾ à 6⅞. On [illegible] l'attente que la vapeur [illegible] l'arrivée du steamer était [illegible].

Le mauvais temps a [illegible] les transactions [illegible].

[illegible] anciens prix. Il [illegible].

Le marché aux [illegible].

[illegible]

CHANGE.—[illegible] de 8 à 8½ pour cent de prime [illegible] Sur New-York [illegible] jours, [illegible] pour cent d'escompte [illegible].

Le fret [illegible].

[illegible]

FEUILLETON

SUITE DES
Mémoires d'un Médecin.
LE COLLIER DE LA REINE.

Le Tentateur.

X.

Philippe, à cet ordre, ou plutôt à cette prière de la reine, serra ses nerfs d'acier, se cramponna sur ses jarrets, et le traîneau s'arrêta court, comme le cheval arabe qui frémit sur ses jarrets dans le sable de la plaine.

—Oh! maintenant reposez-vous, dit la reine en sortant du traîneau toute vacillante. En vérité, je n'eusse jamais cru qu'il y eût un tel enivrement dans la vitesse. Vous avez failli me rendre folle.

Et toute vacillante, en effet, elle s'appuya sur le bras de Philippe.

Un frémissement de stupeur qui courut par toute cette foule dorée et chamarrée l'avertit qu'elle venait encore une fois de commettre une de ces fautes contre l'étiquette, fautes énormes aux yeux de la jalousie et de la servilité.

Quant à Philippe, tout étourdi de cet excès d'honneur, il était plus tremblant et plus honteux que si sa souveraine l'eût outragé publiquement.

Il baissait les yeux; son cœur battait à rompre sa poitrine.

Une singulière émotion, celle de sa course sans doute, agitait aussi la reine, car elle retira immédiatement son bras et prit celui de Mlle de Taverney en demandant un siège.

On lui apporta un pliant.

—Pardon, monsieur de Taverney; dit-elle à Philippe.

Puis brusquement:

—Mon Dieu! que c'est un grand malheur, que d'être environnée sans cesse de curieux et de sots, fit-elle tout bas.

Les gentilshommes ordinaires et les dames d'honneur l'avaient jointe et dévoraient des yeux Philippe, qui, pour cacher sa rougeur, délaçait ses patins.

Ses patins délacés, Philippe recula pour laisser la place aux courtisans.

La reine demeura quelques momens pensive. Puis relevant la tête:

—Oh! je sens que je me refroidirais à rester ainsi immobile, dit-elle; encore un tour.

Et elle remonta dans le traîneau.

Philippe attendit, mais inutilement, un ordre. Alors vingt gentilshommes se présentèrent.

—Non, mes heyduques, dit-elle; merci, messieurs.

Puis lorsque les valets furent à leur poste:

—Doucement, dit-elle, doucement.

Et fermant les yeux, elle se laissa aller à une rêverie intérieure.

Le traîneau s'éloigna doucement comme l'avait ordonné la reine, suivi d'une foule d'avides, de curieux et de jaloux.

Philippe demeura seul, essuyant sur son front les gouttes de sueur.

Il cherchait des yeux Saint-Georges pour le consoler de sa défaite par quelque loyal compliment.

Mais celui-ci avait reçu un message du duc d'Orléans, son protecteur, et avait quitté le champ de bataille.

Philippe, un peu triste, un peu las et presque effrayé lui-même de ce qui venait de se passer, était resté immobile à sa place, suivant des yeux le traîneau de la reine qui s'éloignait, lorsqu'il sentit quelque chose qui lui effleurait le flanc.

Il se retourna et reconnut son père.

Le petit vieillard, tout ratatiné comme un homme d'Hoffmann, tout enveloppé de fourrures comme un Samoyède, avait heurté son fils avec le coude pour ne pas sortir les mains du manchon qu'il portait à son col.

Son œil, dilaté par le froid ou par la joie, paraissait flamboyant à Philippe.

—Vous ne m'embrassez pas, mon fils? dit-il.

Et il prononça ces paroles du ton que le père de l'Athlète grec eût dû prendre pour remercier son fils de la victoire remportée dans le Cirque.

—Mon cher père, de tout mon cœur, répliqua Philippe.

Mais on pouvait comprendre qu'il n'y avait aucune harmonie entre l'accent des paroles et leur signification.

—Là, là, maintenant que vous m'avez embrassé, allez, allez, vite!

Et il le poussa en avant.

—Mais où donc voulez-vous que j'aille, monsieur? demanda Philippe.

—Mais là-bas, morbleu!

—Là-bas?

—Oui, près de la reine.

—Oh, non! mon père; non, merci.

—Comment, non! Comment, merci! Etes-vous fou; vous ne voulez pas aller rejoindre la reine?

—Mais non, c'est impossible; vous n'y pensez pas, mon cher père.

—Comment, impossible d'aller rejoindre la reine qui vous attend?

—Qui m'attend, moi?

—Mais oui, oui, la reine qui vous désire.

—Qui me désire?

Et Taverney regarda fixement le baron.

—En vérité, mon père, dit-il froidement, je crois que vous vous oubliez.

—Il est étonnant! parole d'honneur, dit le vieillard en se redressant et en frappant du pied. Ah ça, Philippe, faites-moi le plaisir de me dire un peu d'où vous venez?

—Monsieur, dit tristement le chevalier, j'ai peur, en vérité, de prendre une certitude.

—Laquelle?

—C'est que vous vous moquez de moi, ou bien....

—Ou bien?

—Pardonnez-moi, mon père, ou bien vous devenez fou.

Le vieillard saisit son fils par le bras avec un mouvement nerveux si énergique que le jeune homme fronça le sourcil de douleur.

—Ecoutez, monsieur Philippe, dit le vieillard, l'Amérique est un pays fort éloigné de la France, je le sais bien.

—Oui, mon père, très éloigné, répéta Philippe; mais je ne comprends point ce que vous voulez dire. Expliquez-vous donc, je vous prie.

—Un pays où il n'y a ni roi ni reine.

—Ni sujets.

—Très bien! Ni sujets, monsieur le philosophe; je ne nie pas cela. Ce point ne m'intéresse aucunement et m'est fort égal; mais ce qui m'humilie, c'est que j'ai peur, moi aussi, d'une certitude.

—Laquelle, mon père? En tout cas, je pense que nos certitudes diffèrent tout à fait l'une de l'autre.

—La mienne est que vous êtes un niais, mon fils. Et ceci n'est point permis à un grand gaillard tout fait comme vous l'êtes. Voyez, mais voyez donc là-bas!

—Je vois, monsieur.

—Eh bien! la reine se retourne, et c'est pour la troisième fois. Oui, monsieur, la reine s'est retournée trois fois. Et, tenez, la voilà qui se retourne encore; elle cherche qui? monsieur le niais, monsieur le puritain, monsieur de l'Amérique. Oh!....

Et le petit vieillard mordit non plus avec ses dents, mais avec ses gencives, le gant de daim gris qui eût enfermé deux mains comme la sienne.

—Eh bien, monsieur, fit le jeune homme, quand il serait vrai, ce qui ne l'est probablement pas, que ce soit moi que la reine cherchât?

—Oh! s'écria encore le vieillard en trépignant, il dit:—Quand ce serait vrai! Mais cet homme-là n'est pas de mon sang; cet homme-là n'est pas un Taverney!

—Je ne suis pas de votre sang! murmura Philippe.

Puis tout bas et les yeux au ciel:

—Faut-il en remercier Dieu? dit-il.

—Monsieur, dit le vieillard, je vous dis que la reine vous demande; je vous dis que la reine vous cherche.

—Vous avez bonne vue, mon père, dit sèchement Philippe.

—Voyons, reprit plus doucement le vieillard, en essayant de modérer son impatience: voyons, laisse-moi t'expliquer.... Il est vrai, tu as tes raisons; mais enfin, moi, j'ai l'expérience. Voyons, Philippe, es-tu ou n'es-tu pas un homme?

Philippe haussa légèrement les épaules et ne répondit rien.

Le vieillard, voyant qu'il attendait vainement une réponse, se hasarda, plutôt par mépris que par besoin, à fixer les yeux sur son fils, et alors il s'aperçut de toute la dignité, de toute l'impénétrable réserve, de toute la volonté inexplicable dont ce visage était armé pour le bien, hélas!

Il comprima sa douleur, passa son manchon caressant sur le bout rouge de son nez, et d'une voix douce comme celle d'Orphée, parlant aux rochers thessaliens:

—Philippe, mon ami, dit-il; voyons, écoute-moi.

—Eh! répondit le jeune homme, il me semble que je ne fais pas autre chose depuis un quart-d'heure, mon père.

—Oh! pensa le vieillard, je vais te faire tomber du haut de ta majesté, monsieur l'Américain. Tu as bien ton côté faible, colosse. Laisse-moi le tirer, ce côté avec mes vieilles griffes, et tu vas voir.

Puis tout haut:

—Tu ne t'es pas aperçu d'une chose? dit-il.

—De laquelle?

—D'une chose qui fait honneur à ta naïveté.

—Voyons, dites, monsieur.

—C'est tout simple; tu arrives d'Amérique. Tu es parti dans un moment où il n'y avait plus qu'un roi et plus de reine, si ce n'est la Dubarry, majesté peu respectable. Tu reviens, tu vois une reine, et tu te dis: Respectons-la.

—Sans doute.

—Pauvre enfant! fit le vieillard.

Et il se mit à étouffer à la fois dans son manchon une toux et un éclat de rire.

—Comment, demanda Philippe, vous me plaignez de ce que je respecte la royauté, vous, M. Taverney Maison-Rouge, vous, l'un des bons gentilshommes de France?

—Attends donc, je ne te parle pas de la royauté, moi, je te parle de la reine.

—Et vous faites une différence?

—Parbleu! Qu'est-ce que la royauté, mon cher? [illegible] Qu'est-ce que la reine? Une femme. [illegible]

—On y touche? s'écria Philippe, rougissant à la fois de colère, et superbement cette parole, qu'on aurait pu [illegible] que cette femme [illegible].

—Tu n'en crois rien, non. Eh bien! demande-le, reprit le vieillard avec un [illegible], demande-le à M. de Coigny, demande-le à M. de Vaudreuil.

—Silence, silence! mon père, s'écria Philippe [illegible]

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Steamship Portland, Place, pr Galveston.
Steamship Falcon, Ard, pr la Havane.
Navire Abby Pratt, Shaw, pr Liverpool.
" Susan E Howell, Bailey pr Liverpool.
" Monmouth, Torrey, pr Liverpool.
" Oneida, Torrey, pr Tobago.
" Halcyon, Waite, pr Liverpool.
" Wm Hitchcock, Rollins, pr Glasgow.
" Bénézet, Bray, pr St-Pétersbourg.
" Jasper, Dely, pr Liverpool.
" Toronto, Parker, pr New-York.
" Atlantic, Marshall, pr Liverpool.
Barque Colombia, Graham, pr Glasgow.
" Walker, Brooks, pr Boston.
" Ragusia, Lafontre, pr Sisal.
Goelette Maria C Foster, Canfield, pr Balize Hond.
" Maria, Johnson, pr Pensacola.
" Pauline, Young, pr Apalachicola.
" Warner, Newton, pr Sisal et Campêche.

ARRIVÉS.

Steamer Maria Burt, Wilson, de Chagres.
Navire Leone, Cheaur, de New-York.
" Union, Jones, de New-York.
Barque Cumberland, —, de Apalachicola.
" Roberts, Orswell, de Boston.
Brick Eric, Foushrese, de Rio Janeiro.
" Revolte, —, d'Apalachicola.
" Emeline, Chapelle, des Iles Turques.
" Gertrude, Ross, Wellington, de Barbades.
Goelette De Soto, Smith, de Tampico.
" Wm Thompson, Orwell, de Sisal.
" Maria, Miller, des Attakapas.
" Chillicothe, Shaw, de Pensacola.
" Harriet, Hatch, de la Havane.

—STEAMERS.—

Saxonia, Fatina, de Cincinnati.
Belle, Shelby, de Cincinnati.
Gen Harrison, Gossens, de Shawneeole.
Villa, Duane, de Lafourche.
Music, Dubois, de Natchitoches.
Sam Fisher, Wilson, de Yazoo River.
Buckeye, Davis, de Frère's Bluff.
Modern, Belou de Camden.
Parham, Shaddox, de Louisville.
Sultana, Yore, de St Louis.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Monterey, Wickendshe, de Port Caddo.
Erin, Hood, de Bayou Macon.
Autocrat Mc Farlane, de Tennessee River.
Concordia, Vasseur, de Vicksburg.
R D White, Kane, de Batôn Rouge.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Tyrone.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 27 avril—Expédiés, navires Geo. Evans, Coalland, pour la Nouvelle Orléans.—Arrivés, navires Diana, Howe, Oursbridge, Taylor, Hannah-Thornton, Hannah; barque Byron, Upshur; Goelette Francisca, Mendosa, de la Nouvelle Orléans.

☞ Le navire VAILLANT, capitaine Dandiguin, ayant déchargement vis-à-vis la rue du Quartier, 1re Municipalité. Les marchandises dont le permis n'aura pas été remis à bord dans le délai de cinq jours, à partir du 4 courant, seront envoyées dans les magasins de la Douane aux frais et risques des consignataires, qui sont requis d'en faire prendre livraison sur la levée.

VICTOR MAIGNAN,
5 mai
67, rue St-Louis.

☞ Le capitaine et le consignataire du navire français VAILLANT ne seront pas responsables des dettes contractées par l'équipage.

VICTOR MAIGNAN,
5 mai
67, rue St-Louis.

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du navire EUCHARIS, de la Martinique, ne seront responsables des dettes que pourra contracter l'équipage.

DOMINIQUE LANATA,
5mai
Nos 9 & 10, rue Jefferson.

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement des navires Rachange et Oregon, à vendre par le soussigné:

200 paniers vin de Champagne Express Brand, en bouteilles et demi bouteilles.

100 paniers vin de Champagne Flag Brand, en bouteilles et en demi bouteilles.

20 paniers vin de Champagne Sillery Rosé, Bra. et Sec, Irroy, en bouteilles et en demi bouteilles.

20 paniers vin de Champagne Sillery Bond, do en bouteilles et en demi bouteilles.

LEOPOLD JEANNET,
5 mai
63, rue St-Louis.

VIN ROUGE DE CHAMPAGNE—50 paniers vin rouge de Champagne, Montheine.

10 paniers vin rouge de Champagne, Ville Dommange.

20 paniers vin rouge de Champagne, Cumières, en débarquement du navire Rachange, du Havre, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
63, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—25 barils vinaigre; 40 demi barriques vin blanc, à vendre par
PERBOS FRERES,
Encoignure Royale et Douane.

COGNAC—10 demi pipes Cognac Maglory 1831; 10 quarts do do; 10 do Jean Louis 1830, de débarquement du Vaillant, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

VIN BLANC—50 demi barriques vin blanc Haut-Sauternes—En débarquement du navire Vaillant, à vendre par
J. & J. TARDOS,
15, rue Conti.

SAUCISSONS—10 caisses saucissons en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

TABAC—110 balles tabac de la Havane Vuelta de Abajo, pour tripes et capes, en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS,
15 rue Conti.

EAU DE VIE—En débarquement du navire J. Brandt de La Rochelle:

30 barriques de vie J. Brand;
20 demi do do J. Jacques;
20 demi do do;
6 demi pipes de John Durand, LaRochelle;
25 quarts do do do;
30 barils do do do;
17 quarts do de Champagne, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

VINS de Tobaldo—20 barriques vin St Estèphe; 15 barriques vin [illegible] de [illegible], en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

VIN EN CAISSES—[illegible] caisses Haut Brion; 150 caisses do St Julien, Médoc en caisse de l'ordinaire; 120 do de Haut Talence, en caisse de vingt-cinq, à vendre par
J. & J. TARDOS, 15 rue Conti.

A vendre, en débarquement du navire Vaillant, capitaine Dandiguin, venant de Bordeaux.

35 barriques vin rouge St-Emilion, No 4.
[illegible]

[illegible] Médoc.
[illegible] de St Julien Médoc.
[illegible] Médoc, Château Margaux.
[illegible]

4 futailles [illegible], surfine et superfine.
20 caisses [illegible] à l'eau-de-vie.
10 do [illegible] de Chauvet Sis.
10 do Marasquin grand et petit modèle.
3 do Cornichons grand modèle.
4 do de 25 paniers anisette extra superfine.
Par
NUMA LACOSTE,
5 mai
147, rue Royale.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Oregon, venant du Havre et à vendre par
NUMA LACOSTE,
5 mai
147, rue Royale.

A VENDRE—en débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux:

30 demi-pipes cognac, marque Dusaut Jne, 1re qualité.
42 quarts do do do do
4 futailles [illegible] de 12 à 30 peintes à la livre.
30 barils vin blanc.
Par
DOMINIQUE LANATA,
5mai
Nos. 9 & 10, rue Jefferson.

EN magasin—10 quarts vieux cognac, à vendre pour clore une consigne, par
DOMINIQUE LANATA,
5mai
Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

A Vendre à livrer par le navire Venus, venant du Havre:

1000 demi-paniers de 2 gallons; 200 do, de 3 do; 400 do de 2 do; 400 do de 4 do.

DOMINIQUE LANATA,
5mai
Nos 9 & 10, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer par le navire Caroline, de Marseille:

150 caisses savon français, 1re qualité; 150 do vin muscat; 10 balles amandes.

DOMINIQUE LANATA,
5mai
Nos 9 & 10, rue Jefferson.

A VENDRE à livrer à l'arrivée du brick Nuova Speranza, attendu sous peu:

500 paniers-huile, marque Flagnoli; 150 caisses vermicelli d'Italie; 150 do macaroni do; 10 caisses de cédrats candy.

DOMINIQUE LANATA,
5mai
Nos 9 & 10, rue Jefferson.

CONSERVES ALIMENTAIRES—Les soussignés reçoivent en ce moment par les navires Oregon, du Havre, et le Vaillant, de Bordeaux, les conserves ci-après, qu'ils offrent à vendre en lots, à leur convenance des acheteurs et à des prix réduits:

430 1/2 bouteilles d'huile.
100 boîtes Champignons au naturel.
350 demi boîtes do do.
50 boîtes truffes du Périgord au naturel.
24 caisses fruits au jus, en bouteilles et demi bouteilles.
1 caisse marrons glacés.

DUFOUR, WILLIAMSON & Co.,
5mai
26, rue Natchez.

A VENDRE par débarquement du Vaillant, de Bordeaux:

24 barriques vin rouge Pauillac Médoc, par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai
26, rue Natchez.

CHAMPAGNE—40 paniers double Aigle noir, 75 paniers champagne Cordon Vert.

55 do do Royal Grape.
110 do do marque de Lorme, en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai
26, rue Natchez.

TRUFFES ET PATES TRUFFÉS—5 caisses en magasin et à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
5mai
26, rue Natchez.

CENDRES DE SODA—60 tonneaux et 40 tierçons, en débarquement du navire Ascension, et à vendre par
[illegible]

BRIQUES [illegible]

[illegible]

DRILLINGS SUPÉRIEURS, pour le détail de [illegible] en boutique, une [illegible] do toile de [illegible], à vendre par
McDOWELL & PECK,
5 mai
59, rue Gravier.

TOILE A DRAPS, écrues et buckaback—3 caisses toile blanche de 10 et 12/4s, 3 do idem demi blanche, 2 do damassé diapré, 2 do buckaback blanc et écru; 2 do linge de tables blancs et blanches; 2 do pinges à laver, [illegible]; 2 do nappes et serviettes, 1 do mouchoirs batiste de [illegible]; venant d'arriver et à vendre par
McDOWELL & PECK,
5 mai
59, rue Gravier.

TOILE DU NORD, Guingham, Mousselines &c—4 caisses toile du Nord, 3 caisses, extra fine; 5 do [illegible] à carreaux; 4 do Jaconas de mousseline [illegible]; 2 do [illegible]; 2 do [illegible] Vesu et Sheeting; 2 do shals en soie [illegible], coton et laine; 1 do [illegible] en carreaux de couleurs, supérieur, à vendre par
McDOWELL & PECK,
5 mai
59, rue Gravier.

MARCHANDISES, pour le Mexique—Ayant 40, 12 do cabans, impériales, supérieures; 10 [illegible] et [illegible]; 4 [illegible] 6 do modèles [illegible] à vendre par
McDOWELL & PECK,
5 mai
59, rue Gravier.

ALCOOL—50 barils en débarquement et à vendre par
NATHAN JARVIS & CO,
5 mai
encr. Magasine et Commune

HUILE DE LIN—60 barils huile de lin, en déchargement et à vendre par
NATHAN JARVIS & Co,
5 mai
enc. Magasine et Commune

TEREBENTHINE—50 barils en déchargement de la goelette Louisa [illegible], à vendre par
NATHAN JARVIS & CO.,
5 mai
Enc. Magasine et Commune.

QUININE—200 onces sulfate de Quinine, à vendre par
NATHAN JARVIS & CO,
5 mai
Enc. Commune et Magasine.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 1er mai 1849.

A UNE élection tenue le 30 avril dernier, les personnes dont les noms suivent ont été nommées Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

J. M. LAPEYRE,
GEO. URQUHART,
L. MILLAUDON,
J. P. BENJAMIN,
J. BOUTEMBERT,
E. ROCHEREAU,
J. P. R. BOUZAN,
R. M. CASTILLO,
J. TUYES.

Et à une assemblée des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été unanimement réélu président.

J. TUYES,
5mai—7
Secrétaire

AVIS.

Remède infaillible contre la Dyssenterie.

AYANT la propriété du [illegible] contre les coliques sanguinolentes du jour au lendemain, d'après les expériences d'un homme qui a habité pendant quinze ans le Sénégal et les Antilles françaises.

Dépôt chez M. DEBARD, Barbier,
168, rue Royale.

En 1824, les troupes françaises stationnées au Sénégal faisaient la guerre aux Maures qui habitent le désert de Sahara; à St-Louis (Sénégal) nous avions plusieurs Maures prisonniers, entr'eux se trouvait un Marabout. Sans remèdes pour ceux qui le remplaçaient captif, il en livrait à soulager le grand nombre d'Européens qui avaient la dyssenterie. Ses soins et son remède firent si précieux que le gouverneur lui donna sa liberté, à condition pour reconnaissance la propriété de ce remède qui a sauvé un grand nombre de ceux qui en ont fait usage. Ce que l'on emploie pour le faire ne peut même pas [illegible] (Charles Sambin, âgé de 14 ans, a [illegible] 1 a été guéri.) Le propriétaire du ce remède de l'avait depuis vingt-deux jours; [illegible] à ceux qui en feraient usage [illegible].
5 mai—1m

Bureau du Trésorier des Travaux Publics et Améliorations de la Municipalité No Un.

AVIS est par le présent donné qu'il y a dix mille dollars en caisse de la caisse d'amortissement créée pour le paiement des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 20 décembre 1839, et payables en 1856; qu'il doit être donné avis qu'employé à cet effet, des propositions seront reçues à ce bureau, pour ces bons, jusqu'au vendredi 29 juin 1849, à midi, heure à laquelle on procédera à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour le rachat par montant des dits bonds; auquel cas qui ont des propositions les plus avantageuses seront acceptées jusqu'à concurrence de la somme ci-dessus.

Les propositions doivent porter en suscription "Propositions pour le rachat des bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1849.
J. A. DUREL, Trésorier.
1er mai

P. MALLARD,
RUE ROYALE, No. 97,

PARTANT pour France, très prochainement, prie les personnes qui voudraient lui confier leurs ordres pour Paris, de le faire dans le plus bref délai. Il se chargera principalement des commandes d'ameublements et objets d'art.
5 mai—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS—La femme du sieur Joseph Zima, qui s'est embarquée en 18[illegible] pour [illegible] à bord du navire [illegible] est invitée à se présenter au Consulat.
1 mai

ROUES DE CHARRETTES—Le soussigné a en main un grand assortiment de roues de charrettes confectionnées pour le marché de Texas. Aussi de charrettes à boeufs et à chevaux—charrettes, roues, brouettes de moyenne qualité [illegible].

JAMES A. DUSSEAU.
7 mai—1
27, Vieille-Levée.

EN débarquement du navire Oregon, capt. Ford, du Havre:

200 demi boîtes sardines à l'huile A. Gilles & Co.
600 quarts do do 3 do.
A vendre par
E. TALAMON,
5 mai
185 & 186, Royale

Vente par liquidation.

No 97, rue du Canal, près le coin de la rue St-Charles.

HENRY STODDART & Co., offrent, à partir de ce jour, leur stock de marchandises de choix et nouveautés, à des prix bien au-dessous des prix. Cette réduction dans le commerce de ce fait désir de liquider avant de dissoudre leur société, en ayant compté sur un véritable bon marché. Nouveautés de Soieries, imprimées, grande variété.

Guingham Ecossais de belle qualité.

Broderies, cols, brodés, et grand choix.

Pelerines de voile, mousselines, bonneterie, linge de table damassé, toiles, coton, etc.

Les détaillants trouveront au comptoir réel à voir et examiner un stock.
3 mai—3

Avis aux contribuables à l'imposition du Consulat et de l'Empire.

MESSIEURS les souscripteurs sont priés de se rendre chez M. Hebert, libraire du Consulat et de l'Empire, dont les livraisons sont [illegible] du Havre, et qui est prêt à leur délivrer les volumes. Il est prêt à être délivré aux abonnés.

VICTOR HEBERT, Libraire,
30 avril
169, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Jacques Laffitte, du Havre:

Un grand assortiment de papiers peints pour tapisser les appartements.

Papiers ordinaires de 10, 15 et 20 cents le rouleau. Papiers fins glacés $0.40, 60 et 75 cents le rouleau. Bordures veloutées et imitations à des prix très modérés.

VICTOR HEBERT, Libraire,
30 avril
169, rue de Chartres.

SUCRE—375 caisses sucre jaune et blanc, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
30 avril
32, Vieille Levée.

CAFÉ—480 sacs prima Rio, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1 mai
32, Vieille-Levée.

TABAC—110 balles feuilles de tabac, tripes et tiges, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1 mai
32, Vieille Levée.

AMIDON—50 barils amidon de la Havane, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1 mai
32, Vieille Levée.

MIEL—20 barils miel blanc de la Havane, en déchargement du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1 mai
32, Vieille-Levée.

CIGARES—[illegible] du brick P. Soulé, et à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1 mai
32, Vieille-Levée.

CIRE—[illegible] du brick P. Soulé, à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1 mai
32, Vieille-Levée.

A VENDRE—En débarquement des navires Havre et de Bordeaux, le [illegible]:

20 barriques vin doux Julien.
150 barriques de Vin blanc Haut Sauternes blanc.
30 caisses absinthe Vernis & Lacombe.

E. DUPOUR,
1 mai
25, rue Toulouse.

EAU-DE-VIE—120 quarts de pipes eau de vie Fs. Guibard, 6 demi pipes do J. J. Dupuy, 50 quarts do pipe do do, 15 quarts do pipe de Cognac Vinde, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.,
5mai
37 et 39, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Ingénu, de la Rochelle, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

100 barriques vin rouge Mouton Médoc No 4.
[illegible]
[illegible]
NUMA LACOSTE,
147, rue Royale.

DAMES-JEANNES [illegible]

[illegible]

128 PAQUETS [illegible] pomme, en déchargement [illegible] [illegible] Corpus Christi, à vendre par
[illegible]
13, Conti.

[illegible]

CHAUDIÈRES A SUCRE—[illegible] fonte forgé et barres à [illegible] à vendre par
J. T. DE BRANA,
rue Bienville.

EAU DE VIE—En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux:

[illegible] Cognac—[illegible] quarts de pipes [illegible]

[illegible]

[illegible]
THOMAS PRIEST & Co.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible]

[illegible]

VIN ROUGE—[illegible]

[illegible]

LE CONSERVATEUR.

Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes mettent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés pour les survivants, et se cumulent jusqu'au terme convenu; à cette époque, les survivants seuls partagent [illegible], dans la proportion de leurs droits, la masse formée par ces capitaux et ces intérêts composés.

Le bureau établi Passage de la Bourse, No. 9, entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de midi heure à trois heures.
5mai—1m

FABRIQUE DE CHOCOLAT.

M. JOSEPH ALCASADA, Fabricant de Chocolat, rue Bourbon, No 213, informe le Public qu'il a transporté son domicile rue St Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine.
2mai—1m

Pour cause de départ.

A LOUER.—Une maison sise rue Royale, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, maintenant occupée par M. A. Pillé. Elle sera livrée le 15 juin.

Le mobilier qui la garnit et qui se compose de lustres, pianos, meubles meublants, &c., sera [illegible] à vendre.

On [illegible] à louer des domestiques [illegible] maison et cuisinier.

S'adresser sur les lieux, ou au No 75, rue Conti.
5mai—1m

COLLÈGE ST-VINCENT,

Cap-Girardeau, Missouri.

M. Le révérend Paul Chandy, trésorier de cette institution, demeurant en ce moment en ville à Fazebeveche, partira pour le collège samedi, le 5 courant; il prendra sous sa charge les élèves que les parents désireraient y envoyer.

TATOUT FRÈRES,

REÇOIVENT par les navires Jacques Laffitte et St-Charles, du Havre, un joli assortiment de marchandises, qu'ils offrent à vendre à très bas prix, devant liquider incessamment:

2 caisses contenant un assortiment de boutons de nacre assortis de grandeurs et de qualités,

1 caisse tabatières en bois, 1 bride,
1 do peignes à écaille unis et découpés,
1 do dentelles brodées, façon et autres,
1 do [illegible] et militaires métalliques,
1 do dés à coudre assortis,
2 do [illegible] pinces assorties de Noe,
1 do poudre de toilette parfumée,
1 do savons d'odeur,
1 do [illegible],
1 do brosses à dents, à cheveux et autres,
1 do [illegible] fins et superfins,
1 do [illegible] en soie et en filet assortis,
1 do [illegible] rouges et autres,
1 do blanche brocottée et pour enfant,
1 do [illegible] coton en pelotes,
1 do [illegible] de Noe,
1 do [illegible] sur bois 1ère qualité,
1 do [illegible] encadrés,
1 do [illegible] en soie et en coton,
4 do de parasols par tiers, noir, bleu et écru assortis.

Constamment en magasin, un grand choix de bonneterie, tel que chaussettes pour homme, bas blancs, gris, mêlés pour femmes et enfants, papier à lettres et à lettres, crayons, plumes, eau de cologne, brosses et pinceaux, bijoux, rasoirs, ciseaux, couteaux de table, [illegible], couverts à salade en buis et en buffle, [illegible], mouchoirs de tête façon Madras, [illegible] de poche blancs imprimés, avec ou sans dentelles, dentelles fines et ordinaires. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir visiter notre stock ou de leur offrir des articles à très bas prix, étant sur le point de liquider.

TATOUT FRÈRES,
161, rue de Chartres encoignure
30 avril
Chartres.

$ 20 de Récompense.

ENFANT PERDU OU VOLÉ.—J'ai perdu ma petite fille nommée GUSTAVE, et âgé d'environ 10 ans, a disparu de chez son maître depuis le mois de septembre dernier. Figure ronde, yeux bleus ou gris, cheveux bruns blonds; il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 94, rue Conti, ou au No. 90, Bank Place, Nouvelle-Orléans, ou à celui qui fournira les informations nécessaires pour le faire retrouver.

EN débarquement du brick Antoinette, capitaine Boutin, de Marseille:

150 paniers huile d'olive 24 onces do J. Fingoul
20 do do do 24 1/2 bouteilles do
30 caisses olives Verdales modèle anglaise carré.
10 do anchois [illegible] ordinaire.
20 do anchois au saumure.
5 do [illegible] thon mariné.
30 do eau de fleurs d'oranger grand mod.
30 do [illegible] do petit do
20 do vin vieux Oeuparon.
16 paniers cruchons vides 1/2 en litre.
50 caisses savon de Castille, à vendre par
E. TALAMON,
30 avril
185, 186, rue Royale

Nouvelle baisse de prix.

4000 VERGES bien imprimé, une yarde de largeur à DIX CENTS LA YARDE.—Un calicot imprimé carreaux satinés à VINGT-CINQ CENTS LA YARDE—1,000 yardes jaconas écrus en vente à TRENTE-CINQ CENTS. Cet article vaut 75 cents—3 balles 1,700 yardes vrai jaconas français à 35 cents la yarde—Sans garanties, première qualité, en vente à TRENTE CENTS LA YARDE—5 caisses calicots petits dessins, 5 CENTS la yarde—Une caisse guinghans français à DIX CENTS la yarde.

THOMAS READY,
30 avril
21 rue Chartres

AVIS—Pendant mon absence de la ville M. E. Bordenave sera seul chargé de mes affaires.
PERBOS FRERES,
1er mai—30 f
Enc. Royale & Du Maine.

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. P. A. Dégrèze, sera chargé de ma procuration générale.
FRED BOHN.
30 avril

CUINNIÈRE française, excellente blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français, à vendre. Pour plus de détails, s'adresser à
H. BONNABEL,
5 mai
Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

Champagne—Champagne.

25 PANIERS vin de Champagne, en débarquement du navire St-Charles et à vendre par
PIERRE POITZ,
3 mai
25, rue de la Douane

CHAMPAGNE—Marque de l'Ancre 40 paniers de la marque ci-dessus, en débarquement du navire Oregon, du Havre, à vendre à la Levée à un prix modéré par
A CARRIÈRE,
3mai—6f
23 Vieille Levée.

Cognac Pellevoisin.

5 DEMI PIPES et 50 quarts de Cognac Pellevoisin de 1825.

5 quarts de de 25 barils Cognac Pellevoisin 1825.

5 quarts grands, 20 barils Cognac Pellevoisin 1825

1 barils vieux Cognac Pellevoisin, supérieur de 1810, en débarquement du navire Marion, du Havre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
2 mai—15
30, rue de la Douane

10 BALLES couvertures françaises de trois points, en débarquement du brick Antoinette, de Marseille, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
3 mai—15
30 rue de la Douane

CAFÉ DE LA HAVANE ET DE RIO JANEIRO—300 sacs de café de Rio et de la Havane, à vendre par
J. W. STANTON,
3 mai
encoignure Magasine et Lafayette

CAFÉ—Havane de vert, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai
31, rue de la Commune.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai
31, rue de la Commune.

INDIGO—Guatimala, de qualité supérieure, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai
31, rue de la Commune.

MIEL blanc de la Havane, en barillets de 20 gallons chaque, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai
31, rue de la Commune.

CIGARES—Bout millions cigares de la Havane, des marques Imperiales, Imperiales, [illegible], Regalias, Republicanes, Cazadores, [illegible], Millar, Budan, Ianbolines, [illegible]; ainsi que les Sheeting des célèbres manufacturiers [illegible], Gorte de Agua, Nueva Empresa, Nuevo Orgeo, Irazuild, La Marina, Banks, Flor Azul, Nata-Unis, et Sancho, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
3 mai
31, rue de la Commune.

[illegible]—[illegible] en débarquement des navires Memphis, Regis et Nuevo Delaware et à vendre par
G. W. DUNBAR,
1er mai
30, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS et Brodequins en débarquement du navire Hope, et complètent un assortiment des plus fraîches, à vendre par
FROST & CO,
1mai
30, rue des Magasins.

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.—Un complet assortiment de chapeaux, casquettes et chapeaux en laine à vendre par
FROST & CO,
1mai
30, rue des Magasins.

FLANELLE GAZE pour l'été.—[illegible] en débarquement du Waldron, à vendre par
H. DE GOER & EFFLARD.
1mai

A LOUER—[illegible] blanc, [illegible] fraîche et très blanche, [illegible] et [illegible] de lin, Graines aromatiques pour confiseurs et distillateurs, Sel de Soude, chlorure de chaux, Chlorure de soude, orge perlée, Cèdre aromatisé, etc., etc. En débarquement et à vendre par
H. BONNABEL, Pharmacien Droguiste,
1er mai
67, Tchoupitoulas, enc. Natchez.

Couvertures de Z. Gravier Fils.

LES soussignés ont en mains pour consommer la [illegible]:

400 balles couvertures, 3 points, blanches, grises, bleues et vertes en 1er et 2me qualité, qu'ils désirent à vendre à des conditions avantageuses.

H. DE GOER & EFFLARD.
1mai

VIN DE MALAGA—[illegible] à vendre par
M. A. [illegible] & Co.
1mai

SAVON—300 caisses [illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par
TROISGROS & LAMBERT,
1ermai
32, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] cigares Regalias, Imperiales, [illegible] assortiment de des meilleures marques, [illegible] et Millares de [illegible], à vendre par
R. CABALLERO,
1mai
28, Vieille Levée.

CIGARES—[illegible] quantité de [illegible] à vendre par
R. CABALLERO,
1mai
28, Vieille Levée.

TABAC—[illegible] balles Vuelta de [illegible] pour capes, à vendre par
R. CABALLERO,
1mai
28, Vieille Levée.

D[illegible] de 5 gallons, [illegible], du Havre, à vendre par
F. [illegible] & CO,
[illegible] Vieille Levée.

[illegible] ENCANTEURS, ENTREPRENEURS.

[illegible], entre St-Louis et [illegible].

[illegible] ET DESSIN,
[illegible] CASIN.

[illegible] l'Ecole Royale [illegible] de France.

[illegible]

[illegible]
J. W. STANTON & CO,
Enc. Magasine et Lafayette.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

LUNDI, 7 MAI 1849.
(Dernière [illegible].)

BENEFICE DE M. FIOT, RÉGISSEUR DE LA [illegible].

La première représentation de
LA MORT DE SARDANAPALE,
Grand opéra en 2 actes, musique de Curto.

Qui Perd Gagne;
Comédie en 1 acte, par Placide Canonge.

On commencera par
Le Chateau de la Roche Noire,
Vaudeville nouveau en 1 acte.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Jeudi 10, bénéfice de M. et Mme MATHIEU.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du samedi, 28 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ. A dater de cette époque les bals auront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. R. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café constamment fourni et des vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.
25 nov

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Nlle-Orléans, 23 avril 1849.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de M. P. Conrey Jr., président, No. 5, rue du Canal, le jeudi 24 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, à l'effet de prendre connaissance des affaires de la Compagnie et d'élire cinq Directeurs qui devront servir pendant l'année courante.

E. WILSON,
Mav
Agissant-Contrôleur.

CRÈMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES, Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir.
29 mars

Crème à la Glace—Salon sur l'Esplanade.

LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à aller visiter le salon ci-dessus situé en haut de la rue de l'Esplanade, où ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres par gallons sont ponctuellement remplis.

JACOBI & Co.
1mv—☞

Sirop de Daphnine,

de F. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ces bons effets se sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique.
29juin—☞

L. AVET,

Graveur sur Camée mélanges,

Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Tatout frères, Nouvelle-Orléans.

L. AVET, grave des portraits sur camée, prix sur la concordance des portraits. Ressemblance parfaite garantie.
21av—1m

Leçons d'escrime.

M. E. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de *Café Tournet*. Le prix des leçons est excessivement réduit; et M. Baudouin espère propager en méthode parmi tous les amateurs de cette ville, autant à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.

Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui vont prendre leurs leçons dans sa salle d'armes, il les offre aux personnes qui désirent être exercées chez elles; des références seront à ceux qui ont des pensionnats ou à leurs [illegible] sur son aptitude et sa moralité.
12av—3m

Cognac Pellevoisin.

EN débarquement du Jacques Laffitte, du Havre et de la Copernique, de Bordeaux—30 demi, 125 quarts de pipes et 27 barils cognac Pellevoisin qualité supérieure, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,

Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co. de Rochefort, et seuls importateurs en cette ville de leur Cognac.
25 avril—6
30, rue de la Douane.

Bazar Louisianais.

No. 54 rue Condé.

MESSIEURS VIDAL & Co., tiennent constamment en magasin un grand assortiment d'articles de bonneterie et mercerie, qu'ils vendront à des prix modérés:

Ombrelles avec et sans franges,
Eventails, un joli assortiment,
Passementeries et franges,
Gants et mitaines en fil,
de Fil de Fil, en dentelles,
Fournitures pour bonnets, etc. etc.
Hav8

MARCHANDISES SÈCHES.

A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le stock de Messieurs [illegible] leur magasin, rue du Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de facture.
25 avril—☞

[illegible].

Fièvre jaune, [illegible], guérison radicale et préservatif par le Sirop Végétal.

J. Cohen, élève de M. le Dr. Bernard, Thénard, préfet de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop Végétal employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les heureux effets ont [illegible]. [illegible] la fièvre jaune. [illegible] Prix $1.

Chez l'auteur, rue d'Orléans, No 168, au 1er.
12avril—1m

AVIS—Le soussigné, collecteur des taxes d'Etat [illegible] District, borné par les rues Lafayette, Champs Elysées et le lac Pont-chartrain [illegible], a les contribuables non résidants [illegible] qui n'ont pas payé leurs taxes [illegible] au 1er juin; dans le cas contraire, les propriétés seront portées sur le tableau qui doit être publié à cette époque.

L. J. HERES,
Encoignure Grande Hommes et Union.

Nota. Le bureau est ouvert de 9 heures à 2 heures.
4 mai—☞

MAISONS A LOUER.

A louer de suite trois maisons bonnes neuves, bâties en briques, composées chacune de trois appartements, galerie, cuisines et deux chambres au-dessus des cuisines, water works, &c.

Ces maisons sont situées rue Tremé, près de la rue Dumaine.

S'adresser à la librairie de Victor Hebert, 149, rue de Chartres ou à la grocerie de M. Eugène Le Moine, coin Dumaine et Tremé où les clefs sont déposées.
4 mai

AVIS—Le soussigné s'est associé avec Monsieur William C. Micou, et a recommencé l'exercice de sa profession d'avocat.

10 avril—1m
J. P. BENJAMIN.

PRUNES SÈCHES—[illegible] marque J. Pau, en [illegible] à vendre par
19 av
A. CARRIÈRE, 23 Vieille Levée

PIERRES A PAVER—[illegible] pouces au un côté, à vendre par
R. J. HART & Co,
17av
29, rue Tchoupitoulas

AVIS AUX Charretiers.

JE ne paierai, à l'avenir, aucun charroi de marchandises du débarquement qu'aux charretiers porteurs d'ordres écrits par moi.

YGNAN Y DE BRANA,
3 mai
49, rue Bienville.

Avis [illegible].

C[illegible]

[illegible]
[illegible] DE BRANA,
47, Bienville.

NOUVEAU SYSTÈME DE VIDANGES
A LA POMPE

AVEC DÉSINFECTION ET POMPE DE POMPES INODORES PORTATIVES.
BERTHAILLE, Entrepreneur,
Passage de la Bourse, No 9,
Entre St-Louis & Conti.
5mai—1m
St ou adresse au Canal et Poydras

T. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse.

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il a maintenant en main le plus beau et le plus complet assortiment de CHEMISES françaises qui soit en ville, se composant comme suit:

Chemises de qualité ordinaire; do fines; do coton; de toile et coton; de toile toile française et toile d'Irlande.

Nous engageons le public à venir visiter nos magasins pour se convaincre.

NOTA.—Nous offrons également nos gants Jouvin pour dames à 30 cents, et ceux pour hommes à 75 cents.

AVIS.

LE public est prévenu que la société ayant été rompue par association avec [illegible] de ce jour, au nom de la société [illegible] & Co.
29av—3m

LES personnes [illegible]

[illegible]
28av

A LOUER en [illegible] LARD [illegible] Lac, [illegible] pour les, près de [illegible].

Pour plus amples [illegible], s'adresser au commissaire [illegible].
27 mars

70 BARRIQUES vins Chateau [illegible] 1831 [illegible] vin Chateau Haut Brion [illegible].

[illegible]
EDWD. [illegible]
No. 39 rue du Canal

S[illegible] 1,200 [illegible]

[illegible]
RAYMOND CARRIÈRE,
30 avril
20, Vieille Levée.